

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 44 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M.
BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme
BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ
Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M.
HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX
Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-
M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-
Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M.

SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M.

BRUN Fernand.

.Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant dénomination de la voie privée desservant l'intérieur
du Lotissement les Fontaines des Laines.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une voie privée non encore dénommée desservant le lotissement les Fontaines des Laines.

Monsieur le Maire propose la dénomination suivante : Rue du Lotissement les Fontaines des Laines.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations,
DÉCIDE à l'unanimité de dénommer la voie intérieure du lotissement : Rue du Lotissement les
Fontaines des Laines.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

